

Qu'avez-vous à y gagner ?

Tout (ou presque) :

- Une **valorisation de votre bien**, en vue d'une revente ou d'une location. Les appartements bien rénovés se vendent à un prix très supérieur aux autres (12 à 15% en Ile-de-France hors Paris)



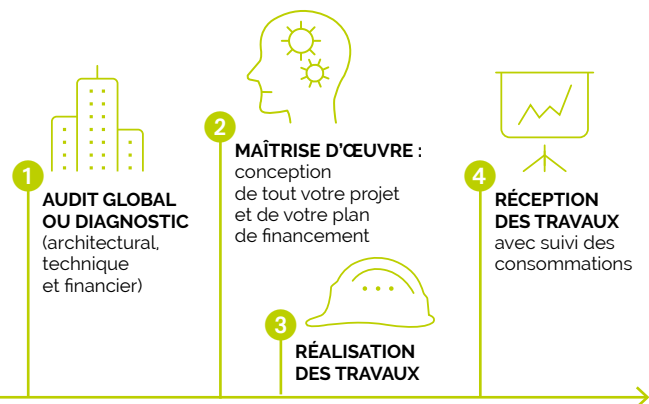
- Du **confort thermique** hiver comme été et **une protection contre le bruit extérieur**



- Des **économies d'énergie** (de l'ordre de 40 % à 70 %)



Les grandes étapes d'une rénovation



Vous devez engager un ravalement de façade ?

Profitez-en pour rénover votre immeuble !



Par où commencer ?

Quelques contacts utiles et gratuits pour vous y mettre en douceur :

- Faites-vous accompagner par un conseiller Faire :



faire.fr/trouver-un-conseiller

- Renseignez-vous sur la plateforme Coach Copro :



coachcopro.com

- Inscrivez-vous à des formations en ligne ou près de chez vous :



recif-copro.fr/agenda

Déployé dans le cadre du programme RECIF porté par Île-de-France Energies et financé par le dispositif des certificats d'économies d'énergie



Adail 2019 - Conception et réalisation : Néico Group - Crédits iconographiques : Adobe Stock



Vous avez trop chaud ?...



... ou trop froid chez vous ?

Agissez : rénovez votre copropriété!



3 idées reçues sur la rénovation énergétique en copropriété

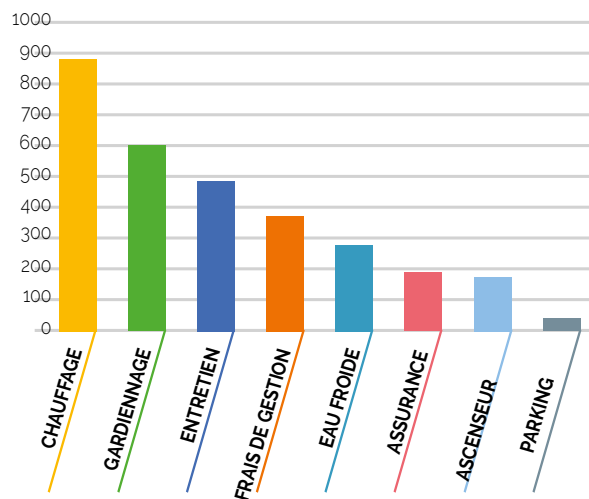
Un immeuble qui vieillit, des factures qui augmentent, un appartement trop chaud en été et trop froid en hiver...

Vous sentez qu'il faut agir?

Rénover votre immeuble, vous y avez déjà pensé mais ça vous paraît trop compliqué, trop cher, trop long, pas le bon moment ?

Chauffage, le 1^{er} poste de charges des ménages

Charges pour un appartement type de 60 m² (3000€ de charges)



Source: ARC, Revue de l'ARC et de l'UNARC n°125, 2019

Selon l'ARC, les charges de chauffage ont augmenté de près de 10% en 2018.

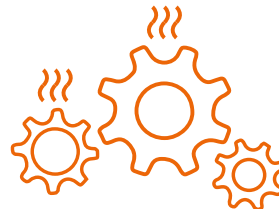
Si vous aussi, vous trouvez que la rénovation en copropriété, c'est :



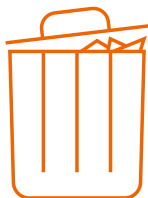
"Trop cher!"

Sachez que **de nombreuses aides sont disponibles**, et ce quelle que soit votre situation financière. Surtout, **investir dans une rénovation c'est augmenter la valeur de votre bien !**

"Trop compliqué en copropriété!"



On ne va pas vous mentir, une copropriété c'est beaucoup de gens différents, ce qui suppose un minimum de coordination. Mais **des acteurs spécialisés sont là pour vous aider et vous fournir un accompagnement clé en main.**



"Sans intérêt!"

Une rénovation énergétique, c'est une **remise à niveau de votre bâtiment : plus solide, plus confortable et plus beau.** Vous n'aurez plus rien à envier aux immeubles neufs !

Travaux de rénovation : de quoi parlons-nous ?

La rénovation énergétique concerne à la fois l'**isolation du bâtiment** (façades, toitures, planchers et vitrages) et l'**optimisation des systèmes de ventilation, de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de l'éclairage**. Elle peut aussi parfois intégrer l'**installation d'énergies renouvelables**.

Ils vous aident financièrement :

Au niveau national

- Le **Crédit d'Impôt Transition Énergétique**
- **Les aides de l'ANAH** pour les ménages à revenus modestes
- **Les certificats d'économie d'énergie**
- **L'éco Prêt à Taux Zéro**
- **Un taux de TVA réduit de 5,5 %** sur la réalisation des travaux...

Partout

Des acteurs spécialisés de la rénovation énergétique proposent un accompagnement clé en main, et dans certaines régions, un **dispositif de tiers-financement** (prêts et avances d'aides)

Au niveau local

Des aides existent parfois localement, renseignez-vous !

Ces dispositifs sont de plus très souvent cumulables !